

2025

Diagnostic Trame Verte et Bleue

Piémont des Vosges

Dieffenthal



alsace.lpo.fr



La LPO et la TVB

Présentation..... 4

Les espaces naturels..... 6

Les éléments du SRCE..... 8

La fragmentation du territoire.. 10

Les réseaux écologiques 12

La biodiversité 14

 La faune..... 15

 La flore..... 17

 Les habitats..... 18

 A éviter..... 19

Déclinaisons locales et perspectives 20

ANNEXES

Fiches propositions

Fiches actions

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) – Alsace est une association à but non lucratif qui a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'Homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité. Son activité s'articule autour de 4 grandes missions : protection des espèces, protection des espaces, éducation et sensibilisation, et le secours à la faune sauvage en détresse.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une politique qui a pour objectif de réduire la perte de la biodiversité, en maintenant et en reconstituant un réseau de milieux favorables pour que les espèces animales et végétales puissent accomplir leur cycle de vie. Elle s'appuie sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) qui cartographie les éléments tels que les Réservoirs de Biodiversité (RB) et les Corridors Écologiques (CE) les reliant.

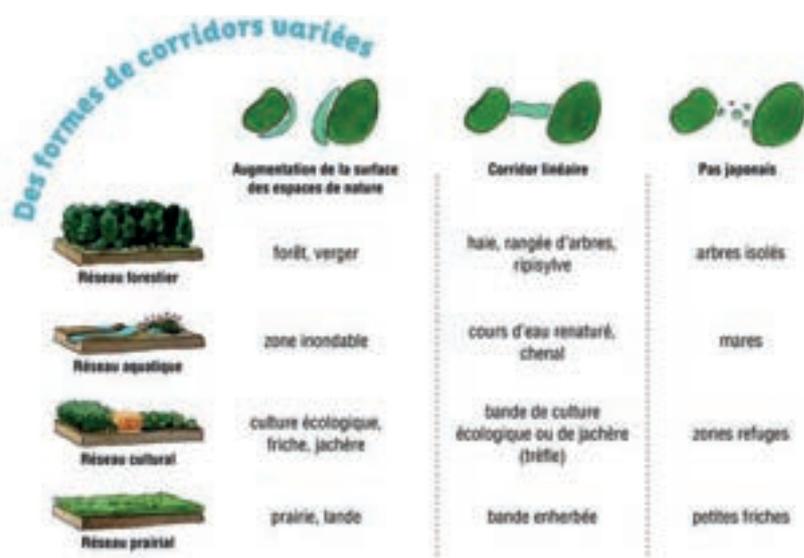
La **Trame Verte** se divise en 3 sous-trames principales : arborée (haie, bois, bosquets, etc), herbacée (prairies, bandes herbeuses, etc), et cultivée (champs, vignes, etc).

La **Trame Bleue** quant à elle est formée des éléments en lien avec l'eau tels que les cours d'eau, canaux, fossés, plans d'eau, étangs, mares, et les zones humides.

Dans ce contexte, la LPO a réalisé un diagnostic de la TVB sur le territoire de la commune de Dieffenthal. Il pourra servir à l'élaboration de projets communaux plus précis à l'avenir. La commune pourra alors solliciter l'outil de l'Appel à Projet Trame Verte et Bleue en son nom ou en collaboration avec d'autres collectivités ou acteurs locaux.

Appel à Projet Trame Verte et Bleue :

<https://www.grandest.fr/appele-a-projet/appele-a-projets-trame-verte-et-bleue-grand-est/>





Présentation

Contexte géographique

Située au Nord-Ouest de Sélestat, la commune de Dieffenthal s'étend sur une surface de 150 ha sur le piémont, entre 188 m et 523 m d'altitude. Les foyers qui sont situés au Nord du village appartiennent à Dambach-la-Ville. La commune comptait 249 habitants en 2021.

Le paysage comporte trois entités naturelles que sont, d'Ouest en Est, la forêt avec le massif des Vosges méridionales, les collines sous-vosgiennes avec le vignoble et quelques cultures céréalières en plaine.

Deux cours d'eau temporaires sont présents dans le massif du Hangenthal et entre les lieux-dits Roetel et Hagel. Quelques fossés humides sont également présents sur le territoire.

La route des vins (D35) longe la commune et constitue la limite Est du ban de Dieffenthal.

D'un point de vue administratif, Dieffenthal est rattaché à l'arrondissement de Sélestat-Erstein et à la Communauté de Communes de Sélestat.

Contexte historique

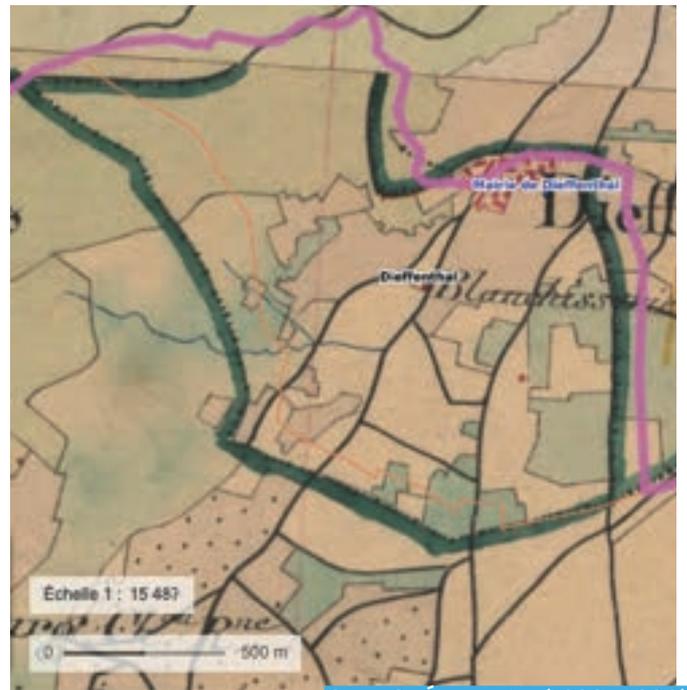
Le massif des Vosges centrales était couvert par la forêt au XVIII^e siècle, mais beaucoup plus clairsemé avec de nombreuses clairières. La forêt sur les flancs des montagnes a été plus ou moins exploitée selon les besoins et les périodes. Depuis quelques années, des zones ont été laissées en friche entraînant une fermeture du paysage.

Les photographies aériennes des années 1950 révèlent la présence de nombreuses petites parcelles cultivées avec différentes cultures. Les habitants vivaient essentiellement de la culture de la terre : blé, pommes de terre et vignes étaient les principales activités agricoles. Certains possédaient également des animaux d'élevage.

Suite aux remembrements la taille des parcelles agricoles de l'époque a depuis augmenté et elles sont majoritairement cultivées avec de la vigne sur le piémont. En plaine subsistent encore quelques exploitations agricoles entourées de prairies.



Carte 1 : Cassini (1750 - 1815)



Carte 2 : État major (1820 - 1880)



Carte 3 : Orthophotographie des années 1950 (géoportail)



Carte 4 : Orthophotographie actuelle (géoportail)

Les espaces naturels

1 LES ESPACES PROTÉGÉS

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), un espace protégé est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». La désignation des espaces naturels protégés est une composante majeure des stratégies de protection et de gestion du patrimoine naturel, traduit par les différents outils de protection disponibles.

Aucun espace protégé n'est présent sur le ban communal. En revanche, Dieffenthal est liée par le corridor CN4 à une **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Natura 2000**, « **Val de Villé et Ried de la Schernetz** » N°FR4201803 au Nord de la commune. Cette ZSC a pour objectif de préserver les éléments structurants du paysage (forêts, zones humides, pâturages extensifs, milieu bocager, gites à chauves-souris), favorables à de nombreuses espèces dont les deux espèces d'Azurés et le Grand-Murin.

2 LES ZONES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES

Deux Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont présentes sur le secteur d'étude. Les ZNIEFF de type 1 correspondent aux zones les plus remarquables en biodiversité, tandis que les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels peu modifiés, favorables à de nombreuses espèces.

Dieffenthal est directement concernée par 2 ZNIEFF et proche d'une troisième :

ZNIEFF de type 1 N° 420030441 « Prairies et friches du piémont vosgien entre Dieffenthal et Scherwiller ». Cette zone fragmentée représente les espaces interstitiels subsistants dans un vaste secteur de vignes. Ces espaces sont occupés par des friches, lambeaux de pelouses, murets en pierre sèche et murgers.

Les habitats présents sont inféodés au substrat maigre et à l'exposition favorable abritant notamment l'Amélanchier à feuilles ovales. L'observation révèle la présence d'une belle population de Léopard vert, espèce méridionale qui présente ici une de ses stations les plus septentrionales et trois orthoptères patrimoniaux : l'Ephippigère des vignes, le Criquet de Barbarie et le Criquet des pins.

ZNIEFF de type 2 N° 420030442 « Collines du piémont vosgien de Barr à Scherwiller ». Cette ZNIEFF comprend un ensemble de collines calcaires sous-vosgiennes. La vigne domine largement ce secteur, seules quelques friches, vergers et prairies subsistent du fait de l'extension des cultures. Ces coteaux bien exposés abritent une faune et flore riche typique des collines calcaires.

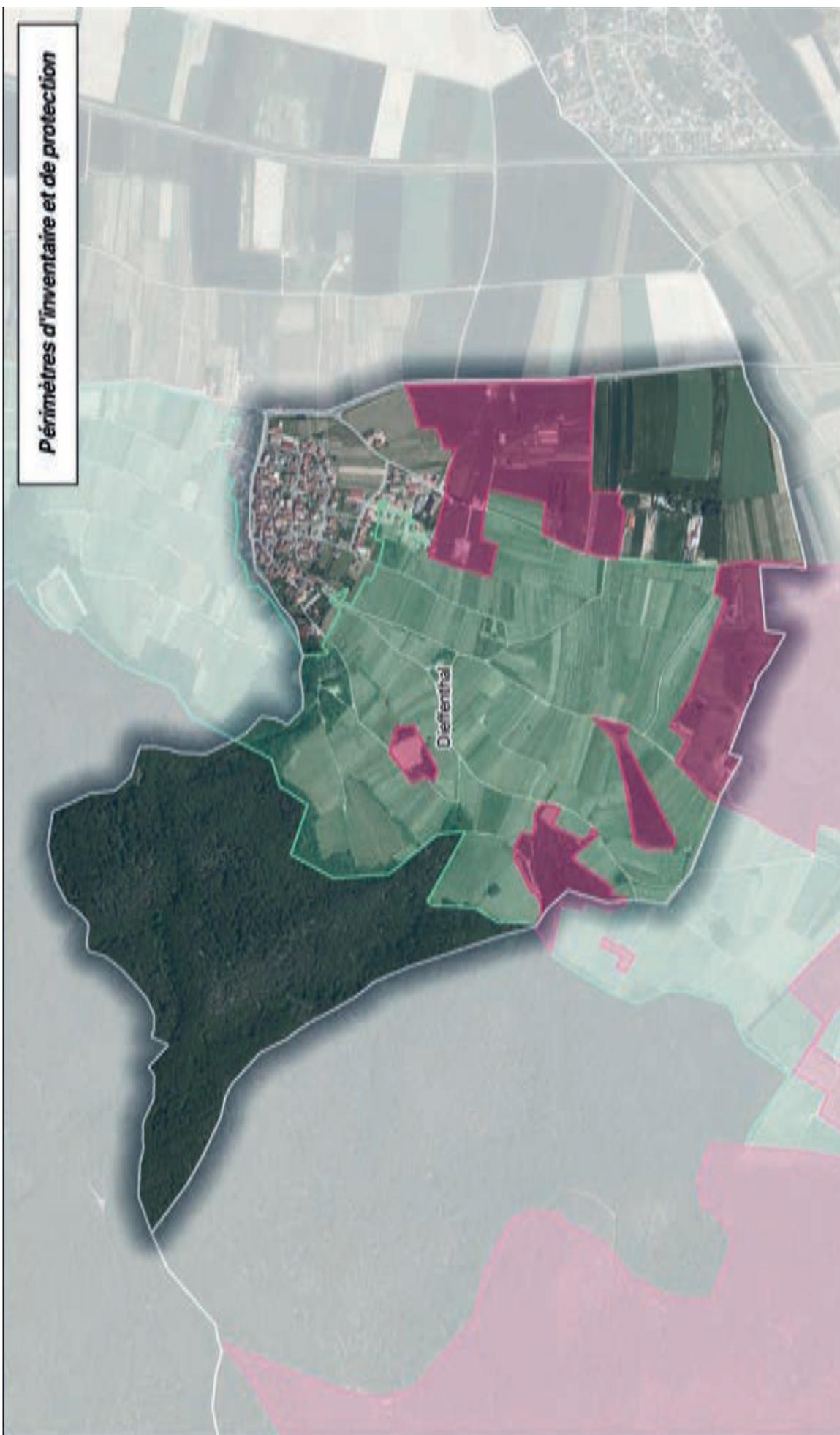
Le caractère remarquable de la zone est lié aux milieux secondaires que sont les friches, lambeaux de pelouses, murets en pierre sèche et murgers. L'expansion de la vigne et l'abandon des zones de vergers et prairies ont fait fortement régresser les espèces typiques de ces collines.

Au Sud la commune est proche de la **ZNIEFF de type 1 N° 420007209 « Massif de l'Ortenbourg à Scherwiller et crête du Falkenstein à Dambach-la-Ville ».** Cette zone forme un des promontoires siliceux les plus remarquables du rebord oriental des Vosges avec une végétation xéro-thermophile caractéristique et une faune remarquable comme le Léopard vert ou trois orthoptères patrimoniaux : l'Ephippigère des vignes, le Criquet de Barbarie ou le Criquet des pins. La formation dominante est une forêt claire dominée par le chêne sessile.



Murets en pierres sèches

Périmètres d'inventaire et de protection



Réalisation : LPO Alsace - 2024



- Limites communales
- Cours d'eau
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL ; Périmètres d'inventaire et de protection du Muséum National d'Histoire Naturelle/Cours d'eau issus de la BD Topographe - IGN / OFS - 2019 Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD Ortho de l'IGN

Les éléments du SRCE

1 LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant une taille suffisante. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.

La commune est directement concernée par le Réservoir de Biodiversité, le RB53 au Sud de la commune.

Massif de l'Ortenbourg et coteaux (RB53)

Ce réservoir de 2400 ha en 2 parties, au Sud et à l'Ouest de la commune, couvre deux secteurs forestiers avec des zones alluviales et des boisements humides. Il revêt une importance pour les espèces sensibles à la fragmentation des milieux forestiers comme le Lézard vert, la Coronelle lisse et le Lynx boréal. Ce réservoir est fonctionnel, mais il est important de préserver le boisement humide situé dans le vignoble de l'extension des vignes. Afin de préserver la qualité de ce réservoir, il s'agirait de préserver voire de restaurer la fonctionnalité des zones humides, et d'appliquer une gestion forestière extensive.

Via le corridor CN4 la commune est connectée à un autre Réservoir de Biodiversité :

Ried Centre Alsace (RB46)

Ce réservoir très étendu 130 000 ha se trouve à l'Est de la commune. Il revêt d'une importance particulière pour les espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et des milieux ouverts humides et pour les espèces sensibles à la fragmentation qui y ont été recensées telles que le Sonneur à ventre jaune, la Noctule de Leisler, le Chat forestier, l'Hypolaïs ictérine, l'Agrion de Mercure, l'Azuré des paluds, le Criquet des roseaux ou l'Écrevisse à pieds blancs. Bien d'autres espèces et habitats patrimoniaux y ont été recensés tels que le Courlis cendré, le Cuivré des marais ou la Lamproie de Planer pour les espèces ou les prairies à Molinie sur sols calcaires ou hêtraies du Luzulo-Fagetum pour les sols pauvres en éléments minéraux.

2 LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Les réservoirs de biodiversité sont reliés par des corridors écologiques. Ils permettent la circulation des animaux entre les réservoirs et la diffusion des plantes. Ils sont essentiels au bon fonctionnement des écosystèmes et à la préservation de la biodiversité.

La commune est concernée par le **corridor d'intérêt national CN4** : « **Piémont vosgien et collines sous-vosgiennes** » qui relie l'Allemagne et la Franche Comté selon un axe Nord-Sud.

Il est composé principalement de milieux ouverts thermophiles (pelouses, forêts, lisières, talus, murets...), ainsi que les milieux rocheux et falaises. Il permet le déplacement des espèces des milieux thermophiles des vergers et des prairies, telles que la Pie-grièche grise, la Pie-grièche à tête rousse, la Chouette chevêche, le Lézard vert et le Chat sauvage.



Friche dans le vignoble



Trame verte et bleue - SRCE

-  Limite communale
-  Cours d'eau
- Trame verte et bleue du SRCE**
-  Réservoir de biodiversité
-  Corridor d'importance nationale
-  Corridor d'importance régionale



Réalisation : LPO Alsace - 2024

Sources des données : Décloupage administratif issu d'OpenStreetMap ©, les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, SRCE Alsace DREAL Grand Est. Cours d'eau issus de BD Topage® - IGN | DFB - 2019. Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD ORTHO de l'IGN

La fragmentation du territoire

1 L'ESPACE URBAIN

Les zones urbanisées représentent une faible surface sur le ban de Dieffenthal. Au cours des dernières années quelques fermes d'exploitation agricole et un lotissement composé de maisons individuelles entourées de jardins se sont rajoutés au Sud de la commune.

La présence de jardins entourant les habitations complète la trame verte. Ces espaces sont également de potentiels sites accueillants pour la faune sauvage (anfractuosités dans les bâtiments, combles exploités par diverses espèces, nichoirs, mangeoires, compost, tas de bois, mares...), à condition que les espaces verts soient entretenus de manière écologique (éviter les pelouses rases, les plantes d'ornements exotiques, l'utilisation de produits toxiques...).

L'éclairage public et toutes les sources de lumière domestique peuvent également avoir un impact non négligeable sur la faune, en désorientant les animaux nocturnes. Ainsi, un lampadaire allumé peut attirer à lui et piéger de nombreux insectes qui s'orientent normalement avec la seule lumière du ciel étoilé et de la lune. L'éclairage nocturne peut donc être un élément de fragmentation du territoire pour ces espèces. On parle de la **trame noire**, définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux, dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

2 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Les routes présentent des risques de collision avec la faune (oiseaux et mammifères, mais également reptiles, amphibiens et insectes). Ces risques sont d'autant plus élevés que leur fréquentation est importante et qu'elles croisent un axe utilisé par la faune sauvage pour se déplacer. Elles constituent également, dans une moindre mesure, une interruption au sein de la matrice végétale.

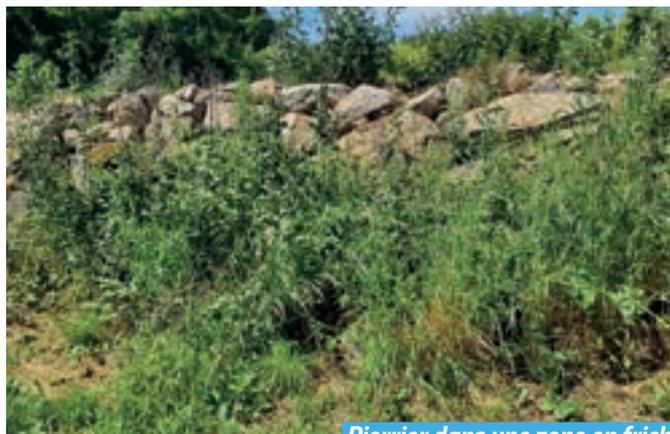
La route des vins (D35) longe la commune et constitue la limite Est du ban de Dieffenthal. Très fréquentée pendant la belle saison, elle fragmente le paysage et présente un risque de collision avec la faune.

La vigne de la commune est parcourue par un réseau de chemins dont la fréquence de passage d'engins motorisés est moins élevée, mais peut néanmoins avoir un impact sur la faune.

Aucune donnée de mortalité n'a été renseignée sur le territoire. Il s'agit certainement d'un manque de prospections, beaucoup d'animaux accidentés n'étant pas saisis dans la base de données Faune Alsace.

3 LES OBSTACLES SUR LES COURS D'EAU

A part quelques fossés humides et ruisseaux temporaires, aucun cours d'eau permanent ne traverse le territoire. Aucun obstacle à l'écoulement n'a été répertorié sur la commune.



Pierrier dans une zone en friche

Fragmentation et mortalité routière



Réalisation : LPO Alsace 2024



- Limites communales
- Cours d'eau
- Données mortalité
- Collision avec un moyen de transport
- Fragmentation
- Autoroute
- Départementale
- Voie ferrée
- Enveloppe urbaine
- Obstacles cours d'eau



Sources des données : BD TOPAGE Rhin-Meuse 2019 ; BD TOPO 2022 ; Corine Land Cover 2012 ; Réseau COCOMAT Grand Est 2024 ; Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL.Fonds cartographiques : BD CARTO (H) actualité de l'IGN

Les réseaux écologiques

La trame verte et bleue se décompose en sous-trames (ou réseaux):

- La **sous-trame arborée** se compose des forêts, bois bosquets, haies et arbres isolés.
- La **sous-trame herbacée** se compose des prairies, pâtures, friches, bandes et chemins enherbés.
- La **sous-trame aquatique et humide** se compose des plans d'eau, étangs, mares, cours d'eau, fossés, zones humides et roselières.
- La **sous-trame agricole** se compose des cultures, agroforesterie, jachères et zones refuges.

Les sous-trames

La sous-trame arborée

La sous-trame arborée est majoritairement présente à l'Ouest de la commune, avec la forêt communale de Dieffenthal qui s'étend sur environ 30% du ban communal. Le Chêne sessile et le Pin sylvestre dominent la forêt, associés localement au Douglas. Suite aux années répétées de sécheresse, la lisière forestière montre un nombre important d'arbres dépérissant. Dans le vignoble, quelques parcelles en friche sont colonisées par des arbustes et de jeunes arbres, majoritairement des Robiniers faux-acacia formant des bosquets. Dans la partie culturale, on observe des linéaires de haies et d'arbustes, ainsi que quelques vergers traditionnels. Une zone humide au Sud du village est peuplée de saules et le fossé humide adjacent forme un corridor arboré structurant le paysage.



La sous-trame herbacée

Le réseau herbacé est constitué de quelques prairies autour des exploitations agricoles au Sud-Est de la commune. Un autre petit noyau de prairies se trouve à la limite Sud du territoire. La strate herbacée est également présente autour du Rocher des Celtes et bien répartie dans les vignes. On retrouve également en intramuros des parcelles herbacées, dans les jardins, associés parfois à des arbres isolés, qui jouent un rôle important de corridors en pas japonais. Les interrangs dans les vignes, les chemins enherbés dans le vignoble et la plaine agricole forment un réseau herbacé liant les différentes zones.



La sous-trame aquatique et humide

Lors de fortes précipitations, des ruisseaux descendent temporairement de la forêt et traversent le vignoble. Une zone humide au Sud de la zone urbaine est liée à un fossé humide qui va jusqu'à la D35 en passant par une retenue d'eau. Au moins deux mares sont également présentes sur la commune, situées sur les exploitations agricoles.



La sous-trame agricole

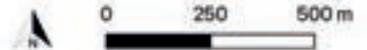
La sous-trame agricole est bien représentée sur le territoire (60%) et est dominée par la vigne qui entoure le village et s'étend jusqu'à la limite avec Scherwiller. Les cultures à l'Est du territoire sont essentiellement composées de céréales (maïs et blé). Des éléments paysagers sont présents en forme de bosquets, haies ou chemins enherbés, mais peuvent encore être renforcés à certains endroits dans le vignoble.



Sous-trames arborée et herbacée

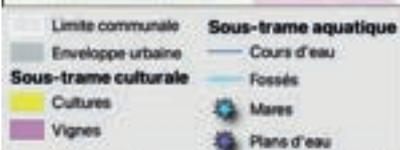


Réalisation : LPO Alsace - 2024



Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL ; Corine Land Cover (CLC) [2012] - AISE/ARE ; OC30E2-GEORANDREST ; Dispositif National de Suivi des Bocages - IGN ONCFS - 2020 ; Communauté de communes de la Vallée de Villé 2024 ; RPO - IGN - [2021] ; LPO Alsace 2024 Fond cartographique : © Les contributeurs d'OpenStreetMap

Sous-trames aquatique et culturelle



Réalisation : LPO Alsace - 2024



Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL ; Corine Land Cover (CLC) [2012] - AISE/ARE ; BD Topogé® - IGN / OFB - 2019 ; Inventaire permanent des mares d'Alsace 2024 ; LPO Alsace ; OC30E2-GEORANDREST Fond cartographique : © Les contributeurs d'OpenStreetMap

La biodiversité

1 ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Qu'est ce que la biodiversité ?

La biodiversité désigne la diversité des organismes vivants et leurs interactions et s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la diversité des écosystèmes. La biodiversité ne concerne pas seulement les espèces ou les espaces rares et/ou menacés mais aussi celles et ceux considérés comme ordinaires ou communs.

Catégorie Liste Rouge Alsace

Les espèces dites menacées sont inscrites sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace et/ou de France et/ou d'Europe mise en place par l'UICN*. Elles sont catégorisées en trois niveaux : « en danger critique », « en danger » ou « vulnérable » selon leur état de conservation et la dynamique de leurs populations. D'autres sont qualifiées de « quasi-menacées » quand d'autres encore sont qualifiées de « disparues » sur un territoire ou mondialement. La même méthode de classification est appliquée au niveau régional, national et international.

Statut de protection

Certaines espèces mentionnées dans les tableaux bénéficient d'un statut de protection conformément aux textes législatifs suivants :

- **Directive Oiseaux** : Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Les espèces mentionnées à l'Annexe 1 font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat (Désignation de Zones de protection spéciales ZPS), afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
- **Convention de Berne** : convention du 19/9/1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Les espèces de l'Annexe 2 sont strictement protégées.

• **Convention de Bonn** : convention du 1/11/1983 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

• **Législation française** : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009. L'article 3 regroupe les espèces d'oiseaux strictement protégées et précise que les sites de reproduction et de repos de ces espèces sont également protégés.

Indice de nidification pour les oiseaux

Pour les oiseaux, il est essentiel de distinguer les espèces nicheuses de celles de passage ou en hivernage. Les espèces nicheuses reflètent la qualité des milieux favorisant leur reproduction. Les oiseaux de passage ou en hivernage recherchent nourriture et repos, nécessitant des ressources adaptées. D'autres ne font que traverser sans s'arrêter.

Les indices de nidification permettent d'établir trois niveaux en fonction de l'observation : nidification possible, probable ou certaine. Sont considérées comme nicheuses, les espèces ayant un code de nidification probable ou certaine.

Pression d'observation

Les tableaux suivants présentent qu'un échantillon de la faune et de la flore locale, en mettant en avant les espèces menacées de la liste rouge d'Alsace. Ces listes ne sont donc pas exhaustives concernant la biodiversité présente sur la commune. De plus, certains groupes n'ont pas été inventoriés car nécessitant des compétences (champignons, mousses, insectes etc.) ou des techniques spécialisées (chiroptères, poissons, etc.) pour leur inventaire.

* *Union Internationale de la Protection de la Nature*

Bon à savoir

D'où viennent les données ?

La majorité des données présentées dans ce document provient du réseau de l'Office des Données Naturalistes du Grand-Est (ODONAT Grand-Est) réunissant, en Alsace, les observations des naturalistes salariés et bénévoles des associations suivantes : Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) pour les mammifères ; Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO Alsace) pour les oiseaux ; Association BUFO pour les amphibiens et les reptiles ; Association IMAGO pour les insectes ; Société Botanique d'Alsace (SBA) pour la flore.

Ces données sont complétées par celles de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar pour les mollusques et par celles du Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) pour la flore. Enfin, des inventaires complémentaires ont été effectués par la LPO Alsace pour différents groupes taxonomiques dans le cadre du projet.

Rappel sur la propriété des données du réseau ODONAT Grand Est :

Les informations, observations et, le cas échéant, les données mises en forme, transmises par ODONAT Grand Est au mandant sont la propriété des associations dont elles sont issues. Celles-ci consentent un droit d'usage au mandant dans le cadre exclusif de l'objet précisé à l'article 1 de la convention liant le mandant à ODONAT.

Les représentations de ces données, tableaux, graphiques, cartes, indicateurs, agrégations, dont ODONAT Grand Est en est l'auteur sont la propriété d'ODONAT Grand Est, qui consent un droit d'usage au mandant dans le cadre précisé ci-dessous.

L'usage des informations transmises par le réseau ODONAT Grand Est est autorisé pour la publication dans des rapports confidentiels, imprimés en nombre limité, et destinés au seul mandant et à son (ses) éventuel(s) commanditaire(s). Dans le cas d'une mise à disposition au public ou à un tiers de ces rapports, un rappel sur la propriété et le droit d'usage de ces informations, par exemple sous forme d'une copie du présent article de la convention, doit figurer nettement dans les rapports.

Toutes autres utilisations, la reproduction, la diffusion, la réutilisation des données pour un autre projet et la cession à des tiers sont interdites, sauf autorisation expresse.

Le mandant est tenu de citer de façon appropriée la source des données, c'est-à-dire : en faisant clairement figurer le nom des associations gestionnaires, en particulier lors de la citation des observations ; en faisant clairement figurer le nom Réseau ODONAT Grand Est en particulier lors de toute utilisation de données mises en forme. Enfin, le mandant transmettra à ODONAT Grand Est un exemplaire de la partie de son rapport incluant les données fournies par le réseau.

2 LA FAUNE

Au total, **143 espèces de la faune** ont été répertoriées sur la commune. Elles concernent 9 groupes taxonomiques : oiseaux, mammifères, reptiles, orthoptères, papillons, odonates, amphibiens, coléoptères et punaises ont été répertoriées sur la commune.

Les Oiseaux

Parmi les oiseaux, **84 espèces ont été identifiées** dont 24 sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés d'Alsace

Inventaire des oiseaux observés sur la commune et classés sur la liste rouge

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation	Indice le plus élevé de nidification
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Disparue	1980	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	danger critique d'extinct	1986	
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	danger critique d'extinct	2022	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	En danger	2022	
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	En danger	2023	Certaine
Alouette lulu	<i>Luïlula arborea</i>	Vulnérable	2023	Probable
Bruant zizi	<i>Emberiza citrulus</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Vulnérable	2023	
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Vulnérable	2022	Possible
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Vulnérable	1985	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Vulnérable	2022	Possible
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Vulnérable	2022	
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Vulnérable	2023	Probable
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Vulnérable	2023	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Vulnérable	2022	Certaine
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Quasi-menacée	2023	Probable
Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>	Quasi-menacée	2022	
Fauvette babillardé	<i>Curruca curruca</i>	Quasi-menacée	2023	Possible
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Quasi-menacée	2022	Possible
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Quasi-menacée	2022	Possible
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Quasi-menacée	2015	Possible
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Quasi-menacée	2023	Probable
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Quasi-menacée	2023	Probable

Les autres espèces

Parmi les autres espèces, 7 mammifères, 6 reptiles, 11 orthoptères, 27 papillons, 17 odonates, un amphibien, un coléoptère et une punaise

ont été répertoriées sur la commune, dont 9 sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace.

Inventaire des autres espèces observées sur la commune et classées sur la liste rouge

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
Mammifères			
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Quasi-menacée	2022
Reptiles			
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	En danger	2023
Orthoptères			
Criquet de Barbarie	<i>Calliptamus barbarus</i>	En danger	2016
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus</i>	En danger	2011
Criquet des pins	<i>Chorthippus vagans</i>	Quasi-menacée	2016
Papillons de jour			
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	En danger	2011
Azuré de la sanguisorbe	<i>Phengaris teleus</i>	Vulnérable	2011
Silène	<i>Brintesia circe</i>	Quasi-menacée	2011
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	Quasi-menacée	2009

La mosaïque paysagère avec des friches et de bosquets dans le vignoble de Dieffenthal abrite une faune remarquable. On y trouve notamment une population importante de Lézards à deux raies ou Lézards verts, une espèce rare classée « en danger » sur la Liste rouge des espèces menacées.

Des orthoptères rares, tels que l'Ephippigère des vignes, le Criquet de Barbarie et un papillon, le Silène, ont également été observés dans cette zone.

Les oiseaux caractéristiques des milieux ouverts et semi-ouverts, comme la Huppe fasciée, le Tarier pâtre, la Linotte mélodieuse et la Fauvette grisette, y sont répertoriés. Enfin, sur les prairies plus humides en plaine, des papillons rares tels que le Damier de la succise, l'Azuré de la sanguisorbe et le Cuivré fuligineux ont été recensés.



Huppe fasciée

La Huppe Fasciée affectionne les zones sèches et ensoleillées, où elle trouve des cavités pour nicher et des zones dégagées pour chasser les insectes. Sur la commune, on la retrouve dans le vignoble où l'intégration de nichoirs dans les murets et l'enherbement des interrangs lui sont favorables.

© Florian Girardin



Linotte mélodieuse

La Linotte mélodieuse fréquente les espaces ouverts où domine une végétation herbacée de préférence basse, parsemée de quelques buissons. Elle consomme essentiellement des graines qu'elle prélève directement sur le plant.

© Florian Girardin



Lézard à deux raies

Le Lézard à deux raies ou Lézard vert est l'espèce de reptile autochtone la plus rare et la plus menacée d'Alsace. Inféodée aux collines sous-vosgiennes, cette espèce se répartit sur quelques reliquats de pelouses sèches, de fruticées et de vieux murets sur la commune.

© Cathy Zell

3 LA FLORE

Au total, 218 espèces de la flore ont été répertoriées sur la commune avec 5 groupes taxonomiques, (plantes à fleurs, fougères, bryophytes,

champignons, lichens) dont 18 inscrites sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace.

Inventaire de la flore classée sur la liste rouge

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
Orchis grenouille	<i>Coeloglossum viride</i>	En danger	?
Gagée des prés	<i>Gagea pratensis</i>	En danger	2017
Gesse de Nissole	<i>Lathyrus nissolia</i>	En danger	1999
Œnanthe à feuilles de peucedan	<i>Oenanthe peucedanifolia</i>	En danger	2016
Aster linoxyris	<i>Galatella linoxyris</i>	En danger	2005
Muflier des champs	<i>Misopates orontium</i>	En danger	1992
Héliotrope d'Europe	<i>Heliotropium europaeum</i>	En danger	1992
Scorsonère humble	<i>Scorzonera humilis</i>	Vulnérable	2012
Laïche précoce	<i>Carex praecox</i>	Vulnérable	2016
Micropyre délicat	<i>Micropyrum tenellum</i>	Vulnérable	2016
Cotonnière jaunissante	<i>Filago lutescens</i>	Vulnérable	2005
Vesce fausse gesse	<i>Vicia lathyroides</i>	Vulnérable	2016
Vulpie queue-d'écureuil	<i>Vulpia bromoides</i>	Vulnérable	2020
Montie naine	<i>Montia arvensis</i>	Vulnérable	2004
Aïra précoce	<i>Aira praecox</i>	Quasi-menacée	2005
Epilobe lancéolé	<i>Epilobium lanceolatum</i>	Quasi-menacée	2005
Trèfle strié	<i>Trifolium striatum</i>	Quasi-menacée	2016
Myosotis discoloré	<i>Myosotis discolor</i>	Quasi-menacée	2016

La flore sur les friches du vignoble de Dieffenthal est particulièrement riche. Ces espaces abritent des plantes xérophiles adaptées aux pelouses maigres, telles que l'Aster linoxyris, le Myosotis discoloré et la Gagée des prés.

Cependant, le potentiel écologique du vignoble pourrait permettre le retour d'espèces rares, telles que le Muflier rubicond, observé pour la

dernière fois en 1992 à condition d'adopter une gestion adaptée à la préservation de cet écosystème. En lisière de forêt, une plante rare, la Gesse de Nissole a été recensées la dernière fois en 1999.

Sur une zone humide en plaine une roselière s'est installée. Sur les prairies on observe des espèces comme l'Œnanthe à feuilles de peucedan, l'Orchis grenouille et la Reine des prés.



L'orchis grenouille

L'Orchis grenouille est une petite orchidée de couleur verte qui porte jusqu'à 30 fleurs sur sa tige. C'est une espèce typique des collines sèches.

© Luc Dietrich, CEN Alsace



Gagée des prés

La Gagée des prés est une petite plante à bulbe avec des fleurs jaunes formant une étoile. Elle pousse dans des rocaillies dans les vignes ou dans les pâturages.

© Luc Dietrich, CEN Alsace



Gesse de Nissole

La Gesse de Nissole est une espèce de plante herbacée annuelle avec des fleurs rose vif qui affectionne les prairies sèches.

© Eric Brunissen

4 LES HABITATS



Légendes

Carte du couvert principal

- Cours d'eau
- Zone urbaine
- Végétations principales de l'habitat**
- Culture annuelle
- Veger
- Vigne
- Forêt mature de feuillus
- Forêt mature de résineux
- Plantation forestière
- Fourré-haut dense
- Fourré-haut mi-sec
- Pelouse
- Prairie fauchée
- Prairie pâturée
- Prairie temporaire

Carte de l'acidité et de l'humidité du substrat

- Cours d'eau
- Zone urbaine
- Acidité du substrat**
- basique
- neutre
- légèrement acide
- très acide
- Humidité du substrat**
- Humide
- mésique
- assez sec

Remarque : les zones entièrement en blanc sont des zones dont l'habitat n'a pas pu être déterminé.

Source des données : CopéLPO programme de cartographie nationale des habitats naturels et semi-naturels (Australis, ADECS, AFECTOP, EMERY, ONCOP, CHIFFRE).
 Données administratives : Insee, IGN, CopéLPO, Mairie de Dieffenthal, Mairie de Sauer, CDR.
 Fonds cartographique : Fond de carte CopéLPO/IGN, carte topographique mise en forme par DataGouv.fr

Les habitats de la commune de Dieffenthal sont de l'étage collinéen en situation subocéanique sous ombroclimat subhumide.

Les sols de la commune sont principalement acides :

- Très acides et secs à l'Ouest de la commune, recouverts par un ha-

bitat forestier, principalement une forêt mature de résineux et par la vigne en bordure Est ;

- Légèrement acides et humides ou neutres et mésiques sur la partie Est du ban, recouverts de la vigne ou d'habitats prairiaux.



Murets en pierres sèches

Les murets, avec les interstices entre les pierres offrent des refuges pour les reptiles, les insectes et les petits mammifères. La végétation attire des insectes pollinisateurs. Ces zones facilitent les déplacements de la faune entre les zones urbanisées et les habitats naturels environnants.



Zones en friche

En laissant ces espaces se développer naturellement, les zones en friche fournissent des abris et des ressources alimentaires pour de nombreuses espèces animales, y compris des oiseaux, des insectes et des petits mammifères.



Fossé humide bordé d'une haie

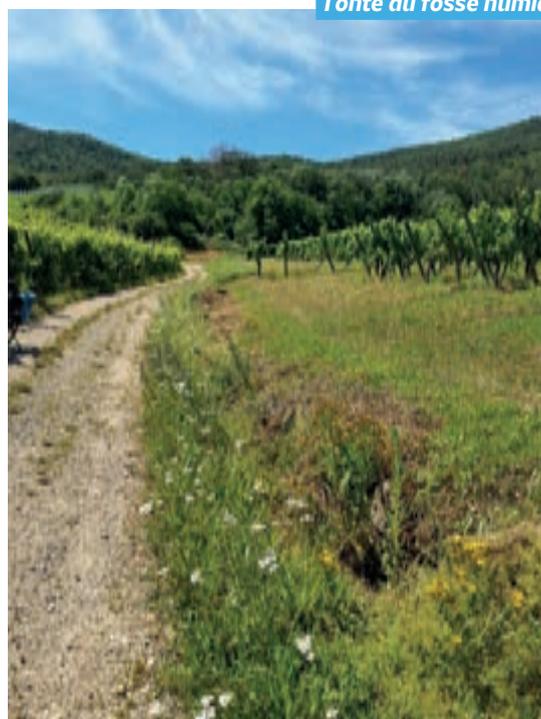
Un fossé humide bordé d'une haie offre un refuge pour des espèces en quête de fraîcheur et d'humidité, surtout en période de sécheresse. La haie fournit un abri pour les oiseaux, les petits mammifères et les insectes, tout en servant de corridor écologique favorisant leurs déplacements.

5 A ÉVITER

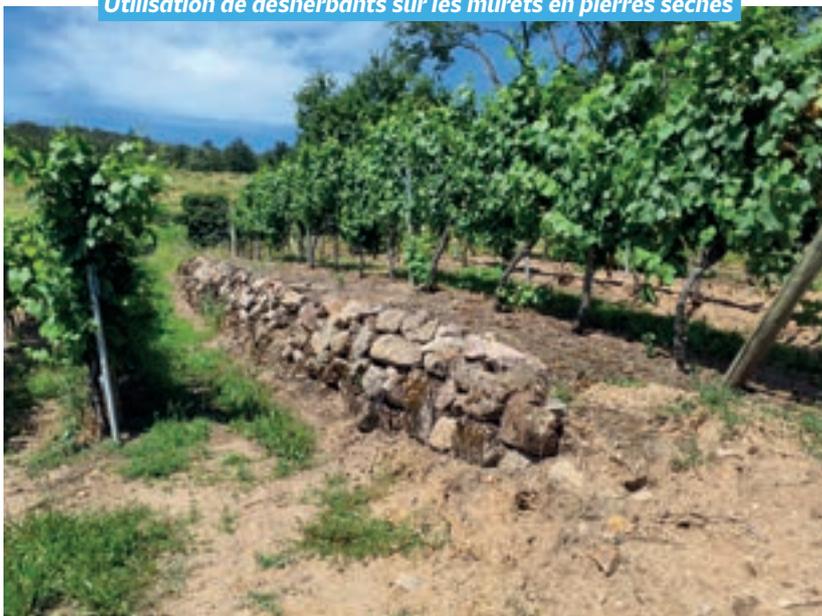
Coupe drastique de la lisière et coupe rase de la bande enherbée



Tonte du fossé humide



Utilisation de désherbants sur les murets en pierres sèches



Déclinaisons locales et perspectives

Découpage du territoire

Afin de mieux comprendre les enjeux présents sur la commune, ils seront présentés selon les 4 entités paysagères identifiées sur la commune :

1. La forêt
2. Le vignoble et les parcelles à céréales
3. Les zones aquatiques et humides et les milieux prairiaux
4. La zone urbanisée

Ces entités ont été définies selon les habitats présents et le contexte paysager afin de faciliter la lecture du territoire mais ne sont pas de véritables entités biogéographiques à proprement parler.

Les perspectives

Les fiches propositions

Afin d'améliorer la qualité de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la commune, des propositions de gestion et d'améliorations favorables à la biodiversité sont décrites au regard du contexte et des enjeux identifiés sur les différents secteurs.

Les fiches actions

Lorsqu'un projet est identifié, une fiche action est proposée, contenant les différents éléments liés à la réalisation de ce projet. Plusieurs options peuvent être proposées et ces fiches sont amenées à évoluer pour s'ajuster aux contraintes et aux attentes suite aux échanges avec les différents acteurs.

Les 4 fiches actions sont classées par ordre de priorité en fonction de l'importance du secteur pour la biodiversité sur la commune.

Les critères permettant d'identifier ces propositions et actions se fondent exclusivement sur le potentiel écologique des sites, sans tenir compte de la propriété foncière des parcelles.

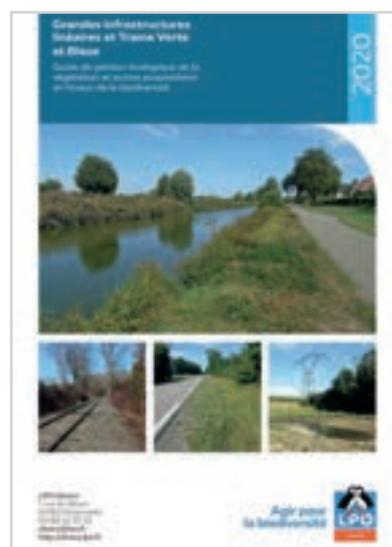
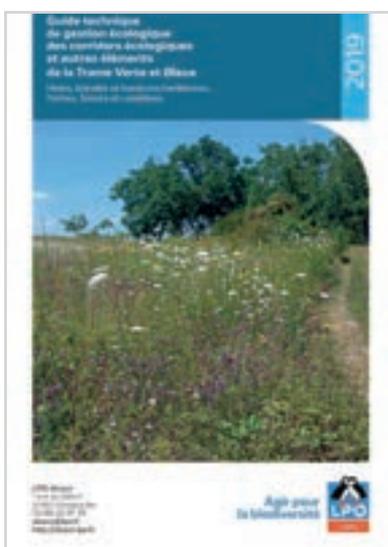
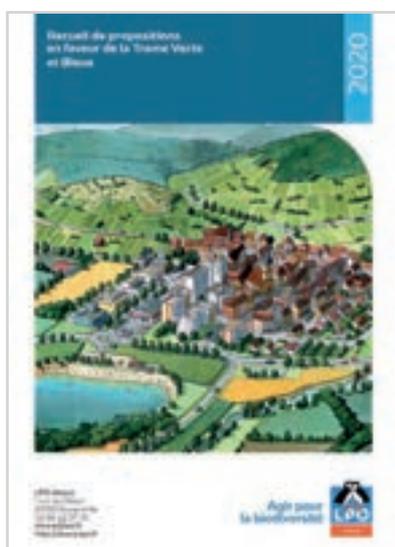
En complément

Les propositions faites dans les pages suivantes font référence aux documents généraux dans lesquels de nombreuses explications ainsi que des exemples sont fournis. Ces documents sont gratuits et téléchargeables aux liens suivants :

- BRUNISSEN E., 2020. Recueil de propositions en faveur de la Trame Verte et Bleue, AERM - DREAL Grand Est - LPO Alsace, 160p. [TVB Propositions générales 2020.pdf](#)
- BRUNISSEN E., 2019. Guide technique de gestion écologique des corridors écologiques et autres éléments de la Trame Verte et Bleue, AERM - DREAL Grand Est - Région Grand-Est - LPO Alsace : 64 p. [TVB Guide technique de gestion 2019.pdf](#)
- BRUNISSEN E., 2020. Grandes infrastructures linéaires et Trame Verte et Bleue. Guide de gestion écologique de la végétation et autres propositions en faveur de la biodiversité, AERM - DREAL Grand Est - LPO Alsace : 125 p. [TVB et Grandes infrastructures linéaires 2020.pdf](#)

Les mesures en faveur de la TVB peuvent également être complétées par des actions plus ciblées, par exemple :

- Action « Nature en ville » avec les citoyens ;
- Action « Biodiversité dans les champs » avec les agriculteurs ;
- Action « Renaturation des cours d'eau » avec les acteurs concernés par la GEMAPI

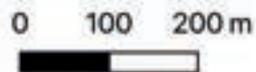


Corridors et enjeux communaux



<p>— Limites communales</p> <p>SRCE</p> <p> Corridors écologiques nationaux</p> <p> Corridors écologiques régionaux</p> <p>■ Réservoirs de biodiversité</p>	<p>Corridors locaux</p> <p> Corridors aquatiques</p> <p>Corridors herbacés</p> <p> Existant</p> <p> A créer</p>	<p>Corridors arborés</p> <p> Corridors</p> <p>--- Lisières forestières à enjeux</p> <p>■ Pas japonais en zone agricole</p> <p>■ Propositions d'actions</p>
--	---	--

Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, SRCE Alsace DREAL Grand-Est, Cours d'eau issus de BD Topage® - IGN/ OFB - 2019.
Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD ORTHO de l'IGN.



Réalisation : LPO Alsace 2025

1 LA FORÊT

L'état actuel

La forêt communale de Dieffenthal s'étend sur environ 90 ha et se situe sur le premier contrefort des Vosges qui domine la Route des Vins et la Plaine d'Alsace à l'étage collinéenne. Elle est constituée de deux massifs distincts. Le premier d'exposition Sud-Est jouxte le vignoble et le village, le deuxième occupe une place sommitale avec toutes les expositions. Selon les photographies aériennes des années 1950, la forêt s'est beaucoup densifiée depuis cette époque. Il s'agit d'une forêt jeune sans surfaces en vieillissement, Le maintien de gros arbres morts avec un diamètre supérieur à 35cm ou à cavité est essentiel.

Les enjeux

La Faune

Le massif forestier, ainsi que les lisières abritent une faune particulièrement riche, parfaitement adaptées aux conditions xériques des éperons rocheux. Ces zones constituent l'un des derniers refuges importants sur les collines sous-vosgiennes pour le Lézard à deux raies, notamment autour du Rocher des Celtes. On y trouve également une grande variété d'orthoptères, notamment le Criquet des pins et la Decticelle chagrinée. Les papillons sont également bien représentés avec la Silène et la Grande Tortue.

Les oiseaux, quant à eux, sont représentés par des espèces emblématiques des forêts, telles que la Chevêche d'Athéna et le Pic cendré. Dans ce milieu forestier, plus ou moins dense, évoluent également des mammifères assez communs comme le Cerf élaphe, le Sanglier et le Chevreuil européen.

La Flore

La forêt abrite une diversité d'essences feuillues et résineuses, avec une prédominance de Chêne sessile, de Pin sylvestre et de Douglas. Des résineux, tels que le Sapin pectiné et l'Épicéa, y sont moins présents. Les feuillus sont particulièrement bien représentés, favorisant ainsi une biodiversité variée. Le

sous-étage forestier, constitué d'espèces arborescentes et arbustives, contribue également à la diversité de l'écosystème. En lisière de forêt, une plante rare, la Gesse de Nissole a été recensées en 1999. Suite aux années répétées de sécheresse, la lisière forestière montre un nombre important d'arbres déperissants.

Les habitats et corridors locaux

La forêt offre une diversité d'habitats potentiels, dont la qualité dépend largement des pratiques d'exploitation forestière. En l'absence de vieux arbres, il est essentiel de privilégier une sylviculture écologique, favorisant la conservation des arbres remarquables ainsi que la mise en place d'un réseau de « vieux bois » pour préserver les espèces dépendantes de ces milieux spécifiques.

La lisière de la forêt de Dieffenthal, notamment autour du « Rocher des Celtes » et de ses formations granitiques, constitue un habitat exceptionnel pour le rare Lézard à deux raies.

La connectivité des lisières forestières reliant Dieffenthal à Scherwiller et Dambach-la-Ville est actuellement fonctionnelle. Toutefois, il est crucial d'éviter les coupes drastiques dans ces zones, ainsi que les coupes rases dans les bandes enherbées situées en bordure des lisières. Une gestion adaptée devrait viser la création de lisières structurées avec des strates arbustives variées, tout en maintenant un ourlet herbeux d'environ un mètre, entretenu par une fauche tardive.

Conclusion

La lisière de forêt de Dieffenthal est un site d'une richesse de biodiversité exceptionnel qu'il faut absolument protéger pour maintenir la faune associée aux habitats xérophiles, notamment la population du Lézard à deux raies.

Points forts à conserver	Perspectives
La zone autour du « Rocher des Celtes » avec pierres granitiques et présence du Lézard à deux raies	Préserver
Points faibles à améliorer	Perspectives
Les lisières forestières abruptes et les bandes enherbées coupées à ras	Diversifier les lisières pour créer différentes strates arbustives et maintenir des ourlets herbeux ⇒ Fiche action 1
Forêt jeune	Conserver des îlots de sénescence et des parcelles en libre évolution, préserver des arbres morts et à cavités

LE VIGNOBLE ET LES PARCELLES À CÉRÉALES

L'état actuel

Les parcelles de vigne sur les hauteurs intègrent plusieurs éléments paysagers, tels que des bosquets, des haies et des friches. Les parcelles qui se trouvent en plaine sont plus dépouillées. La gestion des interrangs entre les vignes varie d'une parcelle à l'autre, certaines étant soutenues par des murets en pierres sèches.

Les interrangs et les chemins enherbés au sein du vignoble créent un réseau herbacé qui relie les différentes zones. Les quelques patchs herbacés présents dans les tournières, les zones de stockage, ainsi que les friches de premiers stades, constituent des relais de végétation herbacée de type « pas japonais ». En plaine se situent quelques parcelles cultivées avec du blé et du maïs.

Les enjeux

La faune

Comme mentionné dans le chapitre sur la forêt, la richesse faunistique se situe entre la lisière de forêt et les premières parcelles des vignes, ainsi que dans les friches et bosquets situées à l'intérieur du vignoble. On y trouve une population significative de Lézards à deux raies, ainsi que des Lézard des murailles. Les orthoptères se dispersent de la lisière forestière vers les vignes. Ainsi, des espèces très rares comme l'Ephippigère des vignes a pu être observé la dernière fois en 2011 et le Criquet de Barbarie en 2016. Le Silène a également été vu sur ces zones.

Des oiseaux typiques des milieux ouverts et semi-ouverts, tels que la Huppe fasciée, le Tarier pâtre, la Linotte mélodieuse ou la Fauvette grisette, ont été répertoriés. Enfin, une population de Lièvres d'Europe se trouve dans le vignoble ainsi que dans les parcelles agricoles voisines.

La flore

La flore des friches du vignoble de Dieffenthal est particulièrement riche et diversifiée. Ces espaces abritent des plantes xérophiiles adaptées aux pelouses maigres, telles que l'Aster linoxyris, le Myosotis discolore et la Gagée des prés. Au sein même du vignoble, les plantes communes coexistent avec les vignes. Parmi elles, on retrouve des herbes vivaces comme le Trèfle blanc, la Vipérine commune et le Pissenlit. Les graminées, telles que la Fétuque rouge et le Ray-grass, y sont également très présentes.

Les haies et les bordures de parcelles enrichissent cette biodiversité en hébergeant des espèces arbustives comme le Sureau noir, l'Aubépine et le Cornouiller sanguin. Le potentiel écologique du vignoble pourrait permettre le retour d'espèces rares, telles que le Muflier rubicond, observé pour la dernière fois en 1992.

Les habitats et corridors locaux

Étant donné la richesse des espèces présentes sur les hauteurs, il est essentiel de préserver les friches, bosquets et murets en pierres sèches existants.

En revanche, il faudrait renforcer les éléments paysagers en plaine. Une gestion extensive de la bande enherbée le long du chemin de Scherwiller, la plantation d'arbustes quand l'espace le permet, et la préservation d'une prairie fleurie pourrait contribuer à la création un corridor Nord-Sud pour la petite faune.

Conclusion

En plaine, le paysage présente un aspect relativement dépouillé, principalement en raison des pratiques agricoles associées à la culture de la vigne et des céréales. Il est essentiel de mettre en place une gestion écologique avec des pratiques telles que la fauche tardive et différenciée des bandes enherbées et des fossés humides. L'ajout de quelques éléments arbustifs entre les parcelles de vignes et les prairies contribuerait à offrir des habitats supplémentaires à la faune.

LE VIGNOBLE ET LES PARCELLES À CÉRÉALES

Points forts à conserver	Perspectives
Le vignoble : Mosaïque paysagère avec friches, bosquets, talus enherbés et murets en pierres sèches	Préserver et renforcer ⇒ Fiche action 3
Les parcelles agricoles entrecoupés par des prairies ou friches	Préserver et renforcer avec la plantation d'arbustes
Points faibles à améliorer	Perspectives
Absence de corridor Nord-Sud en plaine	Gestion de la bande herbacée en faveur du Damier de la succise le long du chemin de Scherwiller ⇒ Fiche action 4
La gestion des interrangs des vignes	Favoriser la gestion extensive
La gestion des fossés humides	Fauche différenciée au lieu de tonte drastique
Le débroussaillage des talus	Laisser des zones refuges Pas d'intervention du 15.3. au 31.7. Pas de pesticides
La tonte régulière des bords des parcelles et chemins enherbés	Création de bandes enherbées viticoles avec une gestion différenciée et fauche tardive (pas d'intervention entre le 15.3 et le 31.7)
L'Absence d'éléments paysager le long de la D35	Plantation d'une haie ou de quelques arbustes
Le Broyage des sarments	Soit immédiatement après la taille de Novembre à Février ou laisser des tas de sarments en limite de parcelle pour créer des refuges

LES ZONES AQUATIQUES ET HUMIDES ET LES MILIEUX PRAIRIAUX

L'état actuel

Le territoire de Dieffenthal est assez pauvre en zones aquatiques et humides. Lors de fortes précipitations, des ruisseaux descendent temporairement de la forêt et traversent le vignoble. Une zone humide au Sud de la zone urbaine est liée à un fossé humide qui va jusqu'à la D35 en passant par une retenue d'eau en béton. Il y a quelques prairies autour des exploitations agricoles au Sud-Est de la commune. Un autre petit noyau de prairies se trouve à la limite Sud du territoire qui fait partie du RB53. Au moins deux mares sont également présentes sur la commune, situées sur les exploitations agricoles.

Les enjeux

La Faune

Sur les prairies humides, des papillons rares tels que le Damier de la succise, l'Azuré de la sanguisorbe et le Cuivré fuligineux ont été recensés.

En raison du faible nombre de zones aquatiques et humides, les observations ornithologiques spécifiques à ces milieux sont limitées. Hormis le Héron cendré, aucun oiseau strictement associé aux habitats humides n'a été identifié. On retrouve principalement les espèces d'oiseaux caractéristiques des espaces ouverts mentionnées précédemment, avec, en complément, la Pie-grièche écorcheur et l'Accenteur mouchet.

La Flore

Les fossés humides sont parfois bordés d'espèces arbustives comme le Fusain d'Europe et l'Aubépine. La diversité herbacée varie en fonction de la gestion des prairies : plus la fauche est tardive, plus la flore a de chances d'atteindre la maturité des graines et de se reproduire.

Sur la zone humide une roselière s'est installée. Sur les prairies humides on peut observer le Lotier corniculé et l'Œnanthe à feuilles de peucedan y a été recensée la dernière fois en 2016.

Les habitats et corridors locaux

La zone humide située au Sud du village faisait autrefois partie d'un vaste ensemble de prairies humides. Aujourd'hui, une grande partie de cette zone a été urbanisée ou cultivée en vignes. Pour préserver et renforcer la biodiversité de ce milieu la création d'une mare devrait être envisagée et la ripisylve du fossé humide qui s'oriente vers la D35 doit être préservée.

L'eau des ruisseaux qui dévalent le massif lors de fortes pluies pourrait être retenue dans des bassins d'orage permanents, offrant un habitat au Crapaud calamite. De plus, des mares existantes sur les exploitations agricoles pourraient être aménagés de manière à accueillir des amphibiens et des libellules.

Conclusion

Les zones aquatiques et humides, ainsi que leurs prairies plus ou moins humides, sont très rare sur la commune. En protégeant et en renforçant les prairies adjacentes aux fossés humides, le potentiel écologique de Dieffenthal pourrait être considérablement amélioré.

Points forts à conserver	Perspectives
Les deux ruisseaux en forêt	Préserver
La prairie avec un bosquet sur le RB53	Conserver et renforcer avec une fauche tardive et des zones de refuge
La présence de mares en plaine (privatisées)	Préserver et renforcer, création d'un refuge LPO
Points faibles à améliorer	Perspectives
La zone humide avec prairie derrière l'hôtel	Renforcer la zone humide ⇒ Fiche action 2

4 LES ZONES URBANISÉES

L'état actuel

Les zones urbanisées représentent une faible surface sur le ban de Dieffenthal. Au cours des dernières années quelques fermes d'exploitation agricole et un lotissement composé de maisons individuelles entourées de jardins se sont rajoutés au Sud de la zone urbanisée.

Toutefois, la présence de jardins sur les propriétés privées, ainsi que de quelques friches et vergers traditionnels autour du village, contribue à maintenir une certaine biodiversité.

Les enjeux

La faune

Plusieurs espèces se retrouvent dans la zone urbanisée, que ce soit dans les jardins ou sur le bâti pour certaines espèces spécialistes. Parmi elles, des oiseaux comme le Faucon crécerelle ou le Rougequeue noir nichent au cœur du village. Les vergers abritent eux le Pic vert ou le Torcol fourmilier, autrefois commun mais devenu plus rare aujourd'hui. D'autres espèces comme la Fouine, le Lézard des murailles ou encore l'Orvet fragile ont également été notées.

L'Œdipode turquoise, un orthoptère des milieux ouverts et chauds, a été vu proche du village.

La flore

La flore autochtone spontanée coexiste avec des espèces exotiques que l'on trouve dans les jardins intra-muros. Les espèces sauvages observées sont relativement communes et colonisent les terres pauvres en périphérie des routes, telles que

le l'Achillée millefeuille ou la Holostée en ombelle. Par ailleurs, des plantes ligneuses comme le Noisetier commun et l'Érable champêtre sont présents çà et là.

Les habitats et corridors locaux

Les habitats naturels ou semi-naturels présents dans la zone urbanisée se retrouvent dans les jardins avec différents types de pelouses allant du gazon régulièrement tondu composé presque exclusivement de poacées, à des gestions différenciées comportant des fleurs fauchées tardivement. Malheureusement il ne reste quasiment plus de vergers autour du village qui pourrait constituer une ceinture verte avec des arbres de hauts jets pour offrir une diversité d'habitats favorables à la faune.

La zone urbanisée demeure néanmoins très dangereuse pour la faune avec les risques liés aux collisions routières ou aux chocs contre les surfaces vitrées. L'impact des animaux de compagnie, notamment les chats, sur la faune est également très important. Enfin, la continuité écologique concernant la vie du sol (bactéries, champignons, collemboles, vers de terre...) est totalement impossible sur les sols couverts et imperméables (béton, bitume...).

Conclusion

De nombreux aménagements sont possibles dans la zone urbanisée afin de favoriser l'accueil de la faune et de la flore et de diminuer les risques anthropiques. L'aménagement de quelques vergers autour du village pourrait constituer un véritable atout pour la biodiversité en milieu urbanisé.

Points forts à conserver	Perspectives
La végétation arborée et arbustive des espaces verts	Protéger et renforcer ces habitats par la plantation d'espèces locales
Les jardins de particuliers	Favoriser la gestion écologique (ex : créer un Refuge LPO)
Les espèces patrimoniales de faune (Lézard vert, Hironnelles, Cigognes...)	Protéger et favoriser
Points faibles à améliorer	Perspectives
L'éclairage artificiel	Réduire la pollution lumineuse la nuit
La fragmentation du territoire par les routes (D35)	L'installation de réflecteurs anticollision
Très peu de vergers	Création de nouveaux vergers et intégrer des fruitiers dans les vignes pour créer une ceinture verte autour du village
La gestion de la végétation herbacée des espaces verts	Réaliser un plan de gestion différenciée des espaces verts
L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols	Stopper l'artificialisation et désimperméabiliser les sols

Titre

Diagnostic Trame Verte et Bleue, Vallée de Villé, Commune de Dieffenthal, LPO Alsace 2025.



Agir pour
la biodiversité

Partenaires financiers



Sources / Informations

Rédaction

Uli CERONE, Arthur KELLER

LPO Alsace - 1 rue du Wisch 67560 Rosenwiller – 03 88 22 07 35 - alsace@lpo.fr - <http://alsace.lpo.fr>

Mise en page

Cathy ZELL

Cartographie et relectures

Chloé GOHN, Valérie-Anne CLEMENT-DEMANGE, Cyril GROOS

Illustrations

Claude DELAMARE

Crédits photographiques

Les photos utilisées pour illustrer ce rapport ont été prises par les rédacteurs. Seules celles provenant d'autres auteurs ont été créditées individuellement.

Bibliographie

UICN France, MNHN, LPO, SEOF&ONCFS (2016) : La Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre Oiseaux de France métropolitaine, Paris, France